Image not found or type unknown

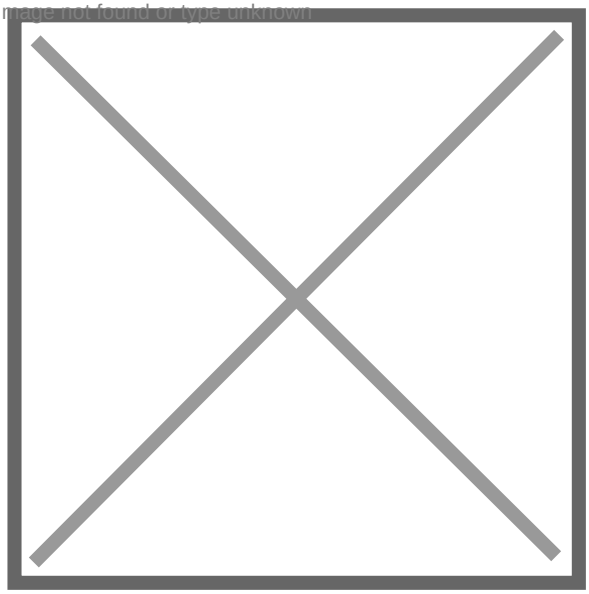

Est-il possible de cumuler un cdd dans ma situation ?

Par **sabrina13300**, le **11/03/2013** à **14:46**

Bonjour,
Actuellement employée en cdi de 58 heures par mois mais que je réalise sur 4 mois. Celles-ci sont lissée sur l'année et rémunérées chaque mois. Je souhaite réaliser un ccd de 4 mois qui répresenterait 144 heures par mois soit 36 heures hebdo.
Pensez-vous qui je puisse conclure ce contrat en ccd ?
Sachant que sur l'année, je ne dépasse pas la durée légale du temps de travail.
Par avance merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **11/03/2013** à **17:57**

Bonjour,
Vous pouvez cumuler 2 emplois à condition de ne pas dépasser la durée légale du travail soit :
- 10 heures par jour ;
- 48 heures par semaine ;
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.
Vous devez en plus bénéficier d’un repos quotidien de 11 heures au minimum et d’un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s’ajoutent les heures de repos quotidien.

Vous devez aussi respecter votre devoir de loyauté envers les employeurs, donc ne pas travailler chez des concurrents sans leur autorisation.

Par **moisse**, le **11/03/2013** à **18:01**

Bonjour,
Vous pouvez toujours cumuler plusieurs emplois à temps partiel, mais le total des heures ne doit jamais dépasser une conjonction d'amplitudes maximales :
* 10 h par jour
* 44 h par semaine (48 exceptionnellement).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés